

Changements de conduite en élevage ovin dans un territoire soumis depuis 10 ans à la prédation par des loups et classé en Zone Difficilement Protégeable

Moulin Charles-Henri, Debaq Astrid, Nozières-Petit Marie-Odile, Meuret Michel

UMR Selmet, INRAE, CIRAD, Institut Agro Montpellier, Université Montpellier
Charles-henri.moulin@supagro.fr

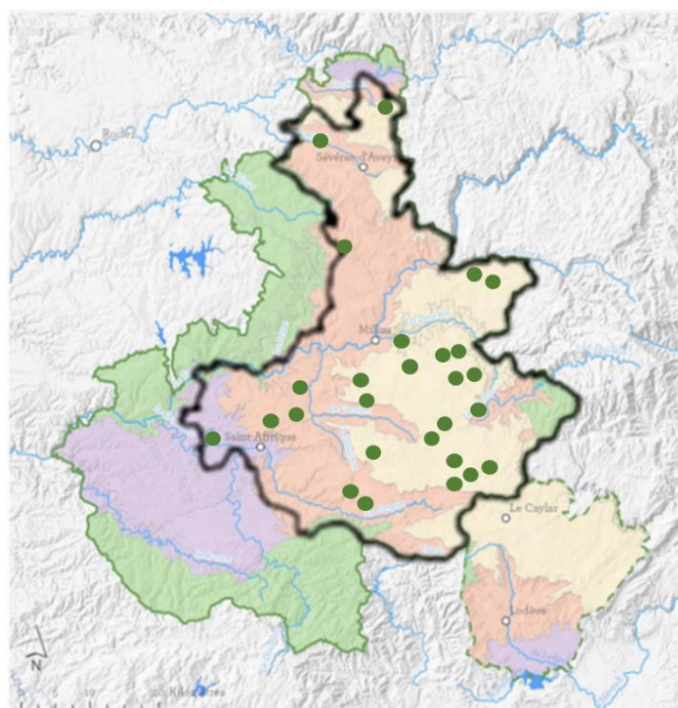
Depuis une décennie, les éleveurs ovins du Sud de l'Aveyron font face au retour des loups. Le pâturage de plusieurs lots d'animaux, pendant une grande partie de l'année, est une caractéristique de leurs systèmes d'élevage. Ce type de conduite, liée à une très forte densité ovine, a été un des arguments à l'origine de l'arrêté de 2019 portant délimitation d'une Zone Difficilement Protégeable (ZDP) au sein d'un front de colonisation par les loups au sud-ouest du Massif Central (voir encadré). Ce classement en ZDP permet aux éleveurs d'avoir accès aux indemnisations en cas d'attaque(s) occasionnant des dégâts et aux tirs de défense, sans condition préalable de mise en œuvre de moyens de protection. Dix ans après les premières attaques dans le Sud-Aveyron, comment la conduite au pâturage de plusieurs lots d'animaux a-t-elle évolué et sous l'effet de quels facteurs ? Quelles pratiques de mise en protection les éleveurs ont-ils décidés de mettre en œuvre ?

Extrait de l'arrêté portant délimitation de la ZDP ([Arrêté](#)).

Considérant le type d'élevage [...] notamment la **présence simultanée quasi-généralisée de 3 à 4 lots d'animaux différents par troupeau**

Considérant la durée et le niveau d'exposition des troupeaux à la prédation, notamment la **présence d'animaux au pâturage sur 8 à 12 mois de l'année et le recours au pâturage nocturne** (« à la fraîche ») de juin à septembre

Zone d'étude et recueil des données



La zone d'étude est basée sur celle définie dans l'étude commanditée par la Préfecture de l'Aveyron et conduite en 2017 par l'INRAE et Montpellier SupAgro, en collaboration avec le CERPAM¹. Elle regroupe **43 communes** localisées sur les Causses et Avant-Causses au sud de l'Aveyron.

Entités paysagère

- | | | | |
|---|---------------|---|---|
|  | Causses |  | Parc Naturel Régional des Grands Causses |
|  | Avant-Causses |  | Périmètre de l'étude |
|  | Monts |  | Localisation des sièges des exploitations enquêtées |
|  | Rougiers | | |

¹ Nozières-Petit M.O., Weller J., Garde L., Meuret M., Moulin C.H., 2017. L'adoption des moyens de protection des troupeaux sur le territoire des Grands Causses permettrait-elle aux systèmes d'élevage ovins de rester viables face à l'arrivée des loups ? Rapport INRA – Montpellier SupAgro – CERPAM, 148 p. <https://hal.science/hal-01629853>

Les données ont été recueillies par **enquêtes auprès de 27 éleveurs**, choisis afin de représenter la diversité des pratiques d'élevage ovin sur l'ensemble de la zone. Parmi eux, 14 avaient déjà participé à l'étude de 2017. Au total, l'échantillon 2024 comporte 15 éleveurs d'ovins lait, 11 éleveurs d'ovins viande, et 2 éleveurs de troupeaux mixtes. L'échantillon initial de 14 (sur les 16 de l'étude 2017) était surtout composé d'éleveurs d'ovins lait. La recherche d'éleveurs supplémentaires a ainsi été orientée vers la recherche d'éleveurs d'ovins viande, mais aussi d'éleveurs ayant mis en œuvre des moyens de protection ou ayant recours à des tirs de défense.

Un échantillon pour étudier la diversité des pratiques dans la zone

L'échantillon permet d'étudier la diversité des pratiques mises en œuvre dans la zone, tant en matière de présence de lots au pâturage, que de mise en protection de ces lots. En revanche, il n'est pas représentatif de l'ensemble de la population des éleveurs. Il ne faut pas donc pas chercher à extrapoler des proportions relevées dans l'échantillon à toute la population d'éleveurs de la zone.

En 2023, de nombreux lots au pâturage durant une grande partie de l'année

Des lots d'animaux sont présents au pâturage durant **9,6 mois de l'année**. Cette durée varie de 5 à 12 mois dans les élevages ovins lait, et de 8 à 12 mois dans les élevages ovins viande. En moyenne, **2 lots sont présents simultanément au pâturage**, tant en lait qu'en viande, mais ceci est également très variable entre élevages, avec des cas où l'éleveur ne gère qu'un seul lot au pâturage durant toute la saison, d'autres pouvant gérer, en moyenne sur une campagne, quatre lots au pâturage. A certaines périodes de la saison de pâturage, certains éleveurs peuvent avoir à gérer simultanément **jusqu'à 6 lots au pâturage**.

Les éleveurs ovins viande ont recours de façon importante au plein-air intégral (pas de retours quotidiens en bergerie) durant 71 % du temps de la saison de pâturage, contre seulement 17 % du temps pour les éleveurs ovins lait. Des lots non conduits en plein air intégral peuvent pâturer la nuit, durant les périodes de forte chaleur en été.

Au final, **des lots passent la nuit dehors** durant **75 % de la saison** de pâturage en élevage ovins viande, contre **28 %** en élevage ovins lait.

Les **brebis adultes**, lait ou viande, sortent toujours au pâturage. Les **béliers** sont souvent conduits en bergerie, dans 50 % des élevages ovins viande et 77 % des ovins lait. Les **agnelles** sont plus souvent conduites au pâturage, dans 70 % des élevages, tant lait que viande.



Entre 2016 et 2023, une tendance à la réduction de la présence de lots au pâturage, en lien ou non avec la prédation

Entre 2016 et 2023, les 14 élevages de l'échantillon enquêtés aux deux dates ont réalisé de **nombreux changements**, en termes de structure (collectif de travail, évolution des effectifs animaux, foncier), d'activité d'élevage (abandon ou démarrage d'un nouvel atelier d'élevage), et de conduite de leurs troupeaux (répartition saisonnière des mises-bas, alimentation...). Ces changements sont directement en lien avec des facteurs internes aux élevages (accident de la vie, arrêt de l'activité d'un membre de la famille, arrivée d'un nouvel associé...) ou bien associé à des facteurs liés à l'environnement des élevages (Règlement du Parlement européen portant sur l'organisation du marché des produits laitiers, sécheresses, changement de laiterie pour la commercialisation du lait, arrivée du loup dans le sud Aveyron...). Ces évolutions ont plus ou moins impacté la présence de lots au pâturage. Pour trois éleveurs, celle-ci n'a pas changée entre les deux périodes. Pour les 11 autres éleveurs, les modifications ont été les suivantes.

La **durée de présence de lots au pâturage a peu évolué**, de 9,5 à 9,1 mois par an, en moyenne pour l'échantillon. Les modifications peuvent aller d'une diminution de 1 à 2 mois (3 cas) à une augmentation de 1 mois (1 cas). Ces modifications sont surtout liées à des changements de conduite : organisation des mises-bas, âge à la mise à reproduction des agnelles, ou encore des objectifs d'alimentation, comme rester plus de temps en bergerie pour alimenter les brebis ou au contraire chercher à maximiser le pâturage.

En revanche, **l'allotement a souvent été simplifié** (6 cas sur 14). Le nombre maximum de lots pâturant simultanément est ainsi passé de 3 à 2,2 lots en moyenne. Chez certains (3 cas), la simplification est légère, avec suppression d'un lot, en regroupant des catégories d'animaux (les brebis de réformes sont regroupées avec les agnelles), ou en gardant constamment un lot, tels les béliers, en bergerie. La suppression d'un lot peut aussi correspondre à l'arrêt, dans un élevage mixte et suite au départ d'un associé, de l'atelier ovin viande qui était conduit en un seul lot en plein-air intégral. Chez d'autres (3 cas), la simplification est plus importante, passant de 3 à 5 lots pâturant simultanément à la conduite d'un seul lot au pâturage. La principale motivation de ces simplifications est le travail, la diminution du nombre de lots diminuant en parallèle le temps de travail pour la manipulation des lots (changements de parcelles) et la surveillance des lots au pâturage (visite régulière lorsque le lot ne revient pas systématiquement en bâtiment, pour la traite par exemple). L'autre motivation, qui peut être concomitante avec la première, fait suite au risque de prédation (2 cas). Un de ces deux éleveurs a choisi de recourir à des chiens de protection. Il a réduit drastiquement l'allotement, afin de ne plus avoir à protéger qu'un unique lot au pâturage. Il évite ainsi de multiplier le nombre de chiens sur son exploitation.

Enfin, **le pâturage nocturne a été diminué** également. En 2023, les lots passent en moyenne la nuit dehors durant 29 % du temps de la saison de pâturage (12 éleveurs sur les 14 sont spécialisés en ovin lait), contre 42 % en 2016. Depuis lors, des éleveurs (2 cas) ont arrêtés cette pratique et d'autres (4 cas) ont réduit le pâturage nocturne. La prédation est la première motivation à ce changement, qui vise à limiter l'exposition des lots au risque d'attaque par des loups.

Au final, 10 éleveurs ont diminué la présence de lots au pâturage. Pour 6 d'entre eux, la prédation est une des motivations pour ce changement, en

lien surtout avec le pâturage nocturne. Un éleveur a au contraire allongé d'un mois la durée de présence de ses lots au pâturage, suite à un changement de laiterie, avec un décalage de l'agnelage pour modifier le calendrier de livraison du lait tout en cherchant à maximiser le pâturage. Mais il a également fortement réduit le pâturage nocturne afin de ne pas trop exposer ses lots au risque d'attaque.

Trois stratégies face au risque de prédation par les loups

La première stratégie, que nous nommerons ici « **Pas de mise en protection** » (8 cas, sur les 27 élevages de l'échantillon total), consiste à ne pas chercher à réduire l'exposition de lots pâturant au risque d'attaque (diminution de la présence de lots au pâturage), ni à protéger les lots au pâturage. La présence de lots au pâturage a pu évoluer chez ces éleveurs, mais non motivée par le risque de prédation. Dans la deuxième stratégie, « **Réduction de la présence de lots au pâturage** » (6 cas), les éleveurs cherchent à baisser l'exposition de leur troupeau à des risques d'attaque en diminuant la présence de lots au pâturage, notamment en simplifiant l'allotement et en réduisant le pâturage nocturne. Enfin, la troisième stratégie, « **Protection des lots au pâturage** » (13 cas), les éleveurs mettent en œuvre des moyens de protection (chiens de protection, parc de regroupement nocturne, clôtures renforcées), éventuellement couplés à une diminution de la présence des lots au pâturage.



Dans la troisième stratégie, deux éleveurs (l'un laitier, l'autre viande, après avoir subi plusieurs attaques, ont choisi d'installer des **parcs de regroupements nocturnes** permanents sur des **parcours éloignés** du siège d'exploitation. En ce qui concerne l'usage de **chiens de protection**, des éleveurs, majoritairement viande, ont opté, soit pour la mise en protection avec un seul chien par lot (5 cas), soit pour la multiplication du nombre de chiens par lot (6 cas). Ceci a conduit à la formation de binômes ou même d'une « équipe de chiens » dans le cas où plus de trois chiens (maximum six sur une période de regroupements de lots) étaient présents pour un même lot (2 cas). Ces situations témoignent de la difficulté qu'aurait un seul chien à assurer la protection sur l'ensemble d'un secteur pâturé (parc clôturé). En effet, les éleveurs tiennent compte des facteurs de risque qu'ils perçoivent sur leurs parcelles, notamment la superficie plus grande, la présence d'un embroussaillage important, ou encore des microreliefs qui complexifient beaucoup la surveillance d'un lot de brebis par des chiens. Des éleveurs cherchent à limiter le nombre de chiens de protection sur leur élevage, et les risques que cela peut représenter selon eux vis-à-vis des autres usagers du territoire. Ils ne mettent ainsi qu'un seul chien par lot et peuvent chercher à limiter le nombre de lots présents simultanément au pâturage, en regroupant plusieurs catégories dans un même lot, par exemple les brebis de réforme avec les agnelles.

Les stratégies « *Réduction de la présence de lot au pâturage* » et « *Protection des lots au pâturage* » peuvent être adoptées par **anticipation**, étant donné le risque de prédation dans la zone, notamment lorsque des attaques ont eu lieu chez des voisins (4 cas). Une majorité des éleveurs adoptent en revanche ces stratégies en **réaction** suite à des attaques sur leur troupeau (15 cas).

Pour la stratégie « *Pas de mise en protection* », 4 éleveurs (sur les 8 dans cette stratégie), n'ont jamais été confrontés à la prédation, ni chez eux ni chez leurs voisins. Ils estiment que la mise en protection ne s'impose pas pour eux.

Au total, 19 éleveurs sur les 27 ont été confrontés à la prédation sur leur troupeau. Certains (7 cas) ont eu **recours à des tirs de défense**, simples ou renforcés, dont 4 ayant mis en place des moyens de protection, 2 ayant n'a pas mis en œuvre de moyen de protection, et 1 ayant cherché à réduire l'exposition au risque.

En guise de synthèse

Le **pâturage** reste un élément important de la conduite des élevages ovins lait et ovins viande dans le Sud Aveyron, même si un ensemble de facteurs, notamment le travail, mais également à présent la mise en protection contre les loups, peut amener les éleveurs à **simplifier l'allotement**, ou à alimenter leurs brebis en bergerie à certaines périodes de l'année.

Le **classement en ZDP** (Zone Difficilement Protégeable) n'a pas conduit à une multiplication des demandes et autorisations de **tirs de défense**. Sur 19 éleveurs confrontés à la prédation, seuls 7 d'entre eux ont eu recours aux tirs, dont 4 avaient également mis en œuvre des moyens de protection.

Le classement en **ZDP** n'a pas incité les éleveurs à ne pas mettre en œuvre des **moyens de protection**. Sur les 19 éleveurs confrontés à la prédation, 12 éleveurs ont mis en œuvre des moyens de protection. Quatre éleveurs non (encore) soumis à la prédation ont fait de même, en diminuant l'exposition au risque de leur troupeau (3 cas), ou en déployant également des moyens de protection (1 cas).



Cette étude a été réalisée dans le cadre du mémoire de fin d'étude d'ingénieur de l'Institut Agro Montpellier d'Astrid Debacq, option de 3ème d'ingénieur SYSTEL (Systèmes d'élevage), sous la supervision de Charles-Henri Moulin, Marie-Odile Nozières-Petit et Michel Meuret. Un comité de pilotage constitué dans le cadre de l'UMT Pasto a appuyé ce mémoire. Il a réuni l'encadrement ainsi que Maxime Marois (Institut de l'Élevage, antenne de Manosque) et Catherine de Boissieu (Institut de l'Élevage, antenne de Toulouse).

Crédits photos : Astrid Debacq

Nous remercions tous les éleveuses et éleveurs qui ont reçu Astrid, ont participé aux entretiens et ainsi rendu possible cette étude.